

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie



Assainissement collectif des eaux usées

Rapport annuel
sur le **P**rix
et la **Q**ualité
du **S**ervice public

Exercice 2023

Sommaire



1.	Préambule.....	3
2.	Glossaire/ Définitions.....	3
3.	Présentation de la compétence assainissement.....	4
	3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte	
	3.2 Mode de gestion du service.....	
	3.3 Patrimoine du service	
	3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements	
	3.5 Volumes facturés	
	3.6 Conventions de déversement	
4.	Indicateurs de performance.....	14
	4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées	
	4.2 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (STEU > 2 000 EH)	
	4.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	
	4.4 Gestion des boues	
	4.5 Les interventions d'exploitation	
5.	Financement du service assainissement.....	20
	5.1 Recettes de la collectivité et modalités de tarification	
	5.2 Factures d'assainissement type (120m3)	
5.	Financement des investissements.....	27
	6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice	
	6.2 Etat de la dette du service	
	6.3 Amortissements	
	6.4 Plan pluriannuel des travaux	
	6.5 Bilan des principales opérations réalisées en 2023	
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
	7.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité	
	7.2 Taux d'impayés	
	7.3 Taux de réclamation	
	7.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	
8.	Annexes	
	Annexe 1 : Extraits des bilans annuels de fonctionnement.....	31
	Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.....	40

1. Préambule

Ce rapport établi, sur la base des données de l'exploitant du service d'assainissement collectif et de la Collectivité, permet d'établir un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport règlementaire doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service mais plutôt une compilation des données primordiales du service permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

2. Glossaire/ Définitions

AC : Assainissement collectif

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

ARS : Agence Régionale de la Santé

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EH : Equivalents Habitants (Paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines (Directive Européenne)

IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

Paramètres Assainissement :

- **MES** : Matières en suspension
- **Pt** : Phosphore
- **DBO5** : Demande biologique en oxygène sur 5 jours. Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C pendant 5 jours.
- **DCO** : Demande chimique en oxygène. Elle permet d'apprécier la concentration en matière organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- **NK** (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- **NGL** (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

RAD : Rapport Annuel du Délégué

SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

STEP/ STEU: Station d'Épuration

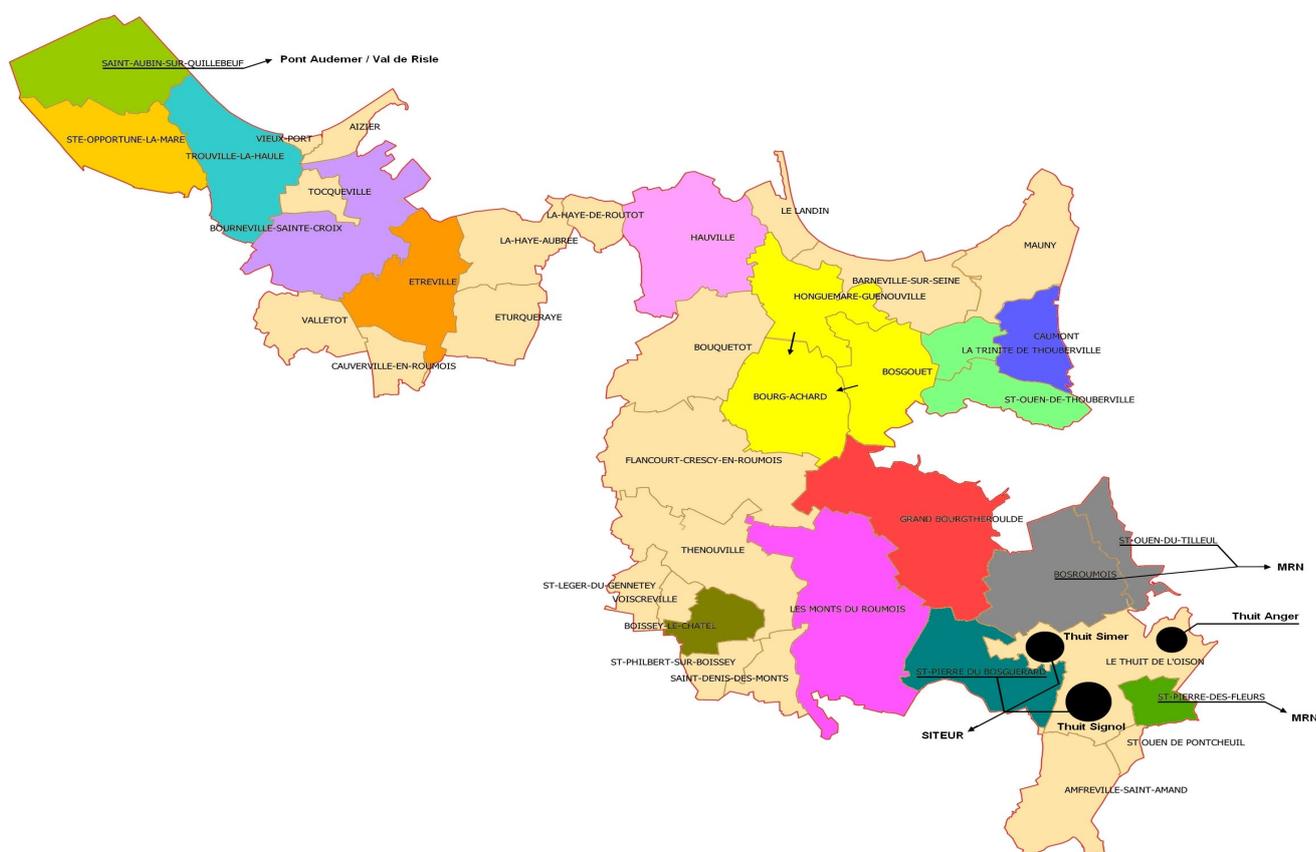
3. Présentation de la compétence assainissement

3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte

La Communauté de communes Roumois Seine exerce la compétence assainissement des eaux usées (Collecte, transport, dépollution).

Les communes suivantes sont en partie desservies par des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées gérés par la Communauté de communes :

- Boissey le Châtel
- Bosgouet
- Bosroumois
- Bourg Achard
- Bourneville Sainte Croix
- Caumont
- Etreville
- Grand Bourgtheroulde
- Hauville
- Honguemare Guénouville
- La Trinité de Thouberville
- Les Monts du Roumois
- Saint Aubin sur Quillebeuf
- Sainte Opportune la Mare
- Saint Ouen de Thouberville
- Saint Ouen du Tilleul
- Saint Pierre des Fleurs
- Thuit Anger (hameau de Thuit de l'oison)
- Trouville la Haule



Sur les communes de Thuit de l'Oison (hors Thuit Anger) et de Saint Pierre du Bosguérard, la compétence assainissement collectif des eaux usées est exercée par un syndicat, le SITEUR, auquel adhère la Communauté de communes.

La collectivité ne possède pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

3.2 Mode de gestion du service

Par délibération N°CC/ST/05-2022 en date du 07 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé le principe du recours à une Délégation de Service Public pour la gestion du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine (à l'exception des communes de Saint Pierre du Bosguérard et des communes déléguées de Thuit Signol et de Thuit Simer sur la commune nouvelle de Thuit de l'Oison).

Après achèvement de la procédure de passation de cette délégation lors de l'année 2022, l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif dont la Communauté de communes est gestionnaire sont exploités dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public par affermage depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce contrat a été signé entre la Communauté de commune et l'entreprise SAUR.



Pendant toute la durée de ce contrat (9 ans), la SAUR a l'obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements.

Dans ce contexte, la gestion du service doit être assurée par la SAUR à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine et la continuité du service, les droits des tiers et la qualité de l'environnement.



ASTREINTES et URGENCES

Dans le cadre de ce mode de fonctionnement, la SAUR met à disposition de l'ensemble des usagers du service le numéro de téléphone d'astreinte ci-dessous :

02 50 72 40 09

Ce numéro est à composer pour signaler tout problème sur le réseau public et permettre une intervention du Délégué dans les meilleures conditions.

Il est opérationnel 7j/7 et 24h/24.

3.3 Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet, dans les zones desservies, la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.

Il gère pour cela un patrimoine constitué essentiellement :

- de réseaux (canalisations gravitaires ou sous pression)
- de stations d'épuration.
- d'ouvrages annexes (postes de relèvement, stockages, ...)

➤ **plus de 175km de réseaux**

Les réseaux sont composés de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

Ils sont principalement en en amiante-ciment, PVC et Fonte et de diamètre compris entre 150 et 300mm.

➤ **13 stations d'épuration (STEP) capables de traiter les eaux usées de 24482 Equivalents-habitants :**

	<u>Capacité</u>	<u>Année de mise en service</u>
- STEP à Boues activées de Boissey le Châtel	1 100 EH	1983
- STEP à Boues activées de Bourg Achard	7 825 EH	2008
- Filtre planté de Bourg Achard (Le Haut Croth)	160 EH	2009
- STEP à Boues activées de Grand Bourgtheroulde	5 717 EH	2014
- STEP à Boues activées de Bourneville Sainte Croix	1 500 EH	2020
- Filtre planté de Caumont	450 EH	2015
- Filtre Planté d'Etreville	360 EH	2011
- Lagune de Hauville	500 EH	1992
- Disques biologiques des Monts du Roumois	420 EH	2010
- STEP 1 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	2 700 EH	1996
- STEP 2 à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville	950 EH	2020
- Filtre planté de Trouville la Haule	300 EH	2014
- Clarifosse de Sainte Opportune la Mare	16 logements	Inconnue

En 2023, le volume facturé aux abonnés est de **837 970 m³**

Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le milieu naturel dans :

- des fossés (Boissey le Chatel, Bourg Achard, Saint Ouen de Thouberville 1, Caumont)
- des aires d'infiltrations (Bourneville Sainte Croix, Trouville la Haule, Le Haut Croth, Les Monts du Roumois, Saint Ouen de Thouberville 2, Grand bourgtheroulde, Etreville)
- des puits d'infiltration (Hauville, Sainte Opportune la Mare)

➤ Les postes de relevage

Près d'une centaine de poste de relevage sont exploités par le service assainissement.

En voici les principales caractéristiques :

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
BOISSEY-LE-CHATEL	PR n24 - Allee Tilly (BLC001) - BOISSEY LE CHATEL	1987	Non	Non
	PR n25 - Bluet (BLC002) - BOISSEY LE CHATEL	2002	Non	Non
BOSGOUET	PR n1 - rue cite Beau Soleil - BOSGOUET	2014	Oui	Non
	PR n2 - rue Guy de Milleville - BOSGOUET	2014	Oui	Non
	PR n3 - rue Charles Letellier - BOSGOUET	2014	Oui	Non
BOURG-ACHARD	PR n10 - rue des Peupliers - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n11 - lotissement Edouin -	-	Oui	Non
	PR n12 - ZA Quincangrogne - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n13 - Intermarche - BOURG ACHARD zone des Portes - Bourg Achard	-	Non	Non
	PR n14 - Parc du Roumois (BAH002) - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n4 - la Mancellerie - BOURG ACHARD	-	Oui	Oui
BOURG-ACHARD	PR n5 - la Bouillerie - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n6 - la Guimoniere - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n7 - le Val Postel - BOURG ACHARD	-	Oui	Non
	PR n8 - Route de Pont Audemer sortie - BOURG ACHARD	-	Oui	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
	PR n9 - Impasse des Coquelicots- BOURG ACHARD	2002	Oui	Non
BOURGTHEROULDE- INFREVILLE	PR n29 - CAILLOT (GBT001) -	2006	Non	Non
	PR n30 - Route d'Elbeuf (GBT015) - GRAND BOURGTHEROULDE	2007	Non	Non
	PR n31 - Route de Rouen (GBT016)	2008	Non	Non
	PR n32 - Boscherville (GBT002)	1995	Non	Non
	PR n33 - CEREF BTP (GBT013) -	1994	Non	Non
	PR n34 - Beauvais (GBT012)	2000	Oui	Non
	PR n35 - Saint-Martin (GBT011)	2003	Non	Non
	PR n36 - Daim Blanc (GBT010)	2004	Non	Non
	PR n37 - Les Essarts (GBT009)	1998	Non	Non
	PR n38 - Foret Verte (GBT008)	2002	Non	Non
	PR n39 - Poterie 1 (aval) (GBT007)	1997	Non	Non
	PR n40 - Poterie 2 (GBT005)	1995	Non	Non
	PR n41 - Vieux Chêne (GBT006)	1997	Non	Non
	PR n42 - Service Technique (GBT003)	2017	Non	Non
	PR n43 - Route de Brionne (GBT004)	2005	Non	Non
PR n44 - RPA (GBT014)	2001	Non	Non	
BOURNEVILLE	PR n15 - ancienne STEP	2020	Oui	Non
CAUMONT	PR n26 - Caronnerie (CMT001)	2001	Oui	Non
	PR n27 - Lotissement des Violettes (CMT002) - CAUMONT	2009	Non	Non
ETREVILLE	PR n28 - L'Eglise (ETV001) - ETREVILLE	2007	Oui	Non
HAUVILLE	PR n16 - Route du Landin - HAUVILLE	-	Oui	Non
LA TRINITE-DE- THOUBERVILLE	PR n93 Chemin la Ferme TDT001 - LA TRINITE DE THOUBERVILLE	2009	Non	Non
LE BOSCO-ROGER-EN- ROUMOIS	PR n56 - Moulin (BRM001) - BOSROUMOIS	1999	Oui	Non
	PR n57 - Rue de la Foret (BRM002) - BOSROUMOIS	2004	Oui	Non
	PR n58 - Rue aux Bonnets (BRM003) - BOSROUMOIS	2015	Non	Non
	PR n59 - Chemin du Vivier (BRM004) - BOSROUMOIS	2000	Oui	Non
	PR n60 - Queue Bourguignon - (BRM005) - BOSROUMOIS	1995	Oui	Non
	PR n61 - Les Genets (BRM006) - BOSROUMOIS	1998	Oui	Non
	PR n62 - ZI (BRM007) - BOSROUMOIS	2000	Non	Non
	PR n63 - Les Jardins (BRM008) - BOSROUMOIS	1995	Oui	Non
	PR n64 - Rue des Linieres (BRM009) - BOSROUMOIS	2000	Non	Non
	PR n65 - Residence du Maraval (BRM010) - BOSROUMOIS	2002	Non	Non
	PR n66 - Les Vallots (BRM011) - BOSROUMOIS	2000	Oui	Non
	PR n67 - Marnette (BRM012) - BOSROUMOIS	1995	Non	Non
LE BOSCO-ROGER-EN- ROUMOIS	PR n68 - Capelle (BRM013) - BOSROUMOIS	2001	Non	Non
	PR n69 - Grande Rue (BRM014) - BOSROUMOIS	1995	Non	Non
	PR n70 - Residence les Chenes (BRM015) - BOSROUMOIS	2019	Non	Non
LE THUIT-ANGER	PR n85 - Les Haies Robines (THO001) - THUIT ANGER	1999	Non	Non
	PR n86 - ZA Thuit Anger (THO002) - THUIT	2001	Non	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
	ANGER			
	PR n87 - Coudray (THO003) - THUIT ANGER	2000	Non	Non
	PR n88 - Impasse Calnouenne (THO004) - THUIT ANGER	2002	Non	Non
	PR n89 - Delamare (THO005) - THUIT ANGER	1998	Non	Non
	PR n90 - Camp Dolent (THO006) - THUIT ANGER	2002	Non	Non
	PR n91 - Mare Morel 1 (THO007) - THUIT ANGER	2004	Non	Non
	PR n92 - Mare Morel 2 (THO008) - THUIT ANGER	2006	Non	Non
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	PR n17 - Rue de l'église - ST AUBIN SUR QUILLEBEUF	2015	Oui	Non
	PR De - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2022	Non	Non
	PR n45 - Boretierre (SOT001) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	1999	Non	Non
	PR n46 - Boulangerie (SOT002) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2002	Non	Non
	PR n47 - Bas Pre (SOT003) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	1998	Non	Non
	PR n48 - Miraie (SOT004) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2002	Non	Non
	PR n49 - Nouveaux (SOT005) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2004	Non	Non
	PR n50 - La Londe 2 (SOT006) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2020	Non	Non
	PR n51 - Offranville (SOT007) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2020	Oui	Non
	PR n52 - La Londe 1 (SOT008) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2000	Non	Non
	PR n53 - La Hetraie (SOT009) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2020	Non	Non
	PR n54 - Rudemont (SOT010) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2010	Non	Non
	PR n55 - Le Buisson (SOT011) - ST OUEN DE THOUBERVILLE	2020	Non	Non
	PR n71 - Maraval 1 (SOI001) - ST OUEN DU TILLEUL	2017	Non	Non
	PR n72 - Maraval 2 (SOI002) - ST OUEN DU TILLEUL	2010	Non	Non
	PR n73 - Glaieul (SOI003) - ST OUEN DU TILLEUL	1992	Oui	Non
	PR n74 - Chemin du Maraval (SOI004) - ST OUEN DU TILLEUL	2002	Non	Non
	PR n75 - Les Deserts (SOI005) - ST OUEN DU TILLEUL	2007	Non	Non
	PR n76 Rue Pierre de Coubertin SOI006 - ST OUEN DU TILLEUL	2000	Oui	Non
	PR n77 - Viveco (SOI007) - ST OUEN DU TILLEUL	2007	Oui	Non
	PR n78 - Rue de L'Etoile (SOI008) - ST OUEN DU TILLEUL	2000	Non	Non
	PR n79 - Petit Ecameaux (SOI009) - ST OUEN DU TILLEUL	2002	Non	Non
	PR n80 Residence la Pommeraié SOI010 - ST OUEN DU TILLEUL	1996	Oui	Non
	PR n81 - Puchet (SOI011) - ST OUEN DU TILLEUL	2002	Non	Non
	PR n82 Chemin du Clos Dufour (SOI012) - ST OUEN DU TILLEUL	1999	Non	Non
	PR n83 - Sente Versin (SOI013) - ST OUEN DU TILLEUL	2000	Oui	Non
	PR n84 - Mont Coquet (SOI014) - ST OUEN DU TILLEUL	2003	Non	Non
SAINT-PIERRE-DES-	PR n18 - Du dépôt communal - ST PIERRE	-	Oui	Non

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
FLEURS	DES FLEURS			
	PR n19 - Sente aux Drapiers - ST PIERRE DES FLEURS	-	Non	Non
	PR n20 - Les Saules - ST PIERRE DES FLEURS	-	Oui	Non
	PR n21 - L'épine Rellet - ST PIERRE DES FLEURS	-	Non	Non
	PR n22 - EU Longchamps - ST PIERRE DES FLEURS	-	Oui	Non
TROUVILLE-LA-HAULE	PR n23 - Les Argillieres - TROUVILLE LA HAULE	1992	Oui	Non

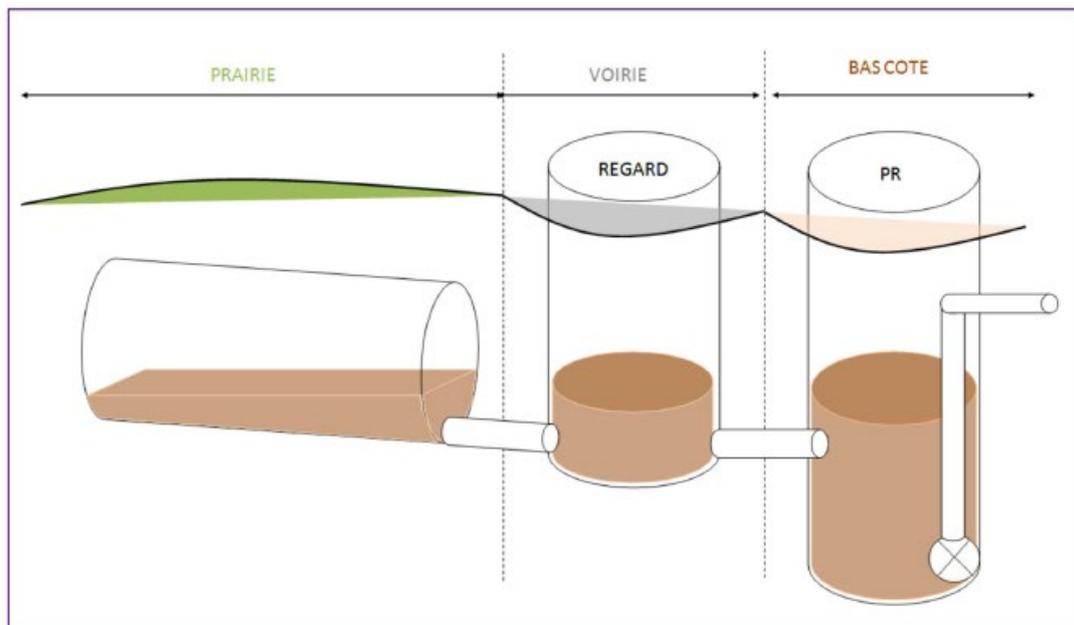
➤ **Ouvrages de stockage restitution :**

Il existe également plusieurs ouvrages permettant de limiter les à-coups hydrauliques dans les réseaux liés à des apports d'eaux claires parasites.

Les principaux ouvrages sont des bassins de stockage restitution à :

- Bourneville (site ancienne station)
- Bosgouet (rue Guy de Milleville)
- Bosroumois (Maraval : 280m³) et Saint Ouen du Tilleul (Mont Coquet : 160m³)
-

Principe de fonctionnement d'un B.S.R. (Bassin de Stockage Restitution)



Consommations électrique constatées en 2023 :

Ensemble des postes de relevages : 239 736 KWh
Ensemble des stations d'épuration : 1 014 687 KWh

La station de Bourg Achard est particulièrement consommatrice en énergie électrique puisqu'elle a consommé en 2023 près de 473 000 KWh à elle seule.

Une étude de faisabilité est envisagée pour tâcher d'optimiser ou de modifier les ouvrages de cette dernière en vue de réduire cette consommation.

Une étude sur les possibilités de mise en place de panneaux photovoltaïques est en cours parallèlement.

3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements

Commune	Nombre d'abonnés en 2023	Nombre d'abonnés en 2022	Nombre d'abonnés en 2021
Boissey le Châtel	422	399	396
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	2190	2190	2243
Bourg Achard / Bosgouet / Honguemare Guénouville	1855	1855	2217
Bourneville Sainte Croix	291	296	319
Caumont	145	145	142
Etreville	68	68	94
Grand Bourgtheroulde	1498	1498	1546
Hauville	166	166	178
Les Monts du Roumois	160	160	142
Saint Aubin sur Quillebeuf	59	59	58
Saint Opportune la Mare	17	17	17
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	1294	997	1021
Saint Pierre des Fleurs	733	715	719
Thuit Anger	328	328	321
Trouville la Haule	102	102	110
TOTAL	9328	9230	9523

Total de la population desservie sur le périmètre de la Communauté de communes : environ 21000 habitants, pour un nombre d'abonnement de 9328, avec un ratio habitants/abonnement d'environ 2,25.

3.5 Volumes facturés

Commune	Volume d'effluents facturés en 2023 (en m3)	Volume d'effluents facturés en 2022 (en m3)	Volume d'effluents facturés en 2021 (en m3)
Boissey le Châtel	31 270	28 549	29 046
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	184 895	176 319	188 136
Bourg Achard / Bosgouet	224 854	226 466	214 277
Bourneville Sainte Croix	23 584	20 908	19 097
Caumont	13 575	11 640	10 657
Etreville	5 479	6810	6 430
Grand Bourgtheroulde	131 932	124 322	130474
Hauville	12 888	11 800	11 642
Les Monts du Roumois	13 46714	14 384	12 956
Saint Aubin sur Quillebeuf	5 064	5 157	5 453
Saint Opportune la Mare	874	781	889
Saint Ouen de Thouberville la Trinité de Thouberville	88 719	82 110	78 223
Saint Pierre des Fleurs	49 971	55 570	63 838
Thuit Anger	32 226	29 446	28 920
Trouville la Haule	9 112	8 081	7 111
TOTAL	837 970	802 343	807 149

Les effluents des communes de Saint Aubin sur Quillebeuf sont transportés puis traités sur les installations de Quillebeuf sur seine gérés par la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Ceux des communes de Thuit Anger, Saint Pierre des Fleurs, Bosroumois et Saint Ouen du Tilleul sont traités par la Métropole Rouen Normandie. Une partie passent par les réseaux de la Saussaye.

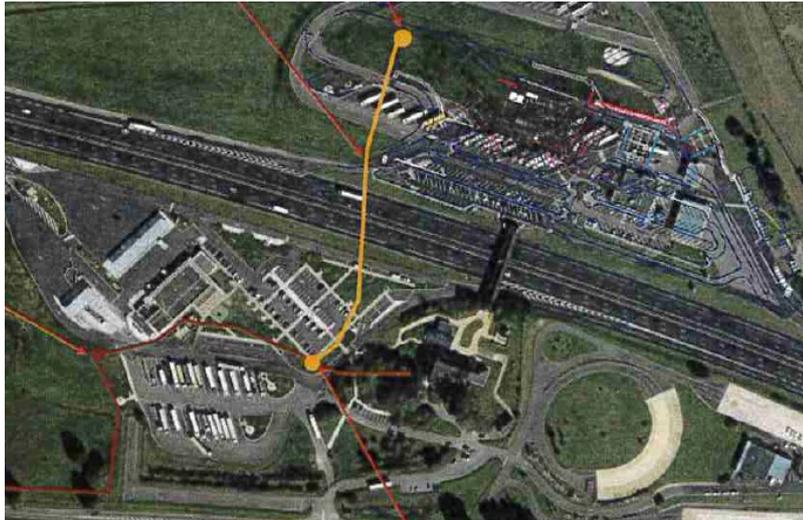
Des conventions doivent cadrer ce contexte.

3.6 Conventions de déversement

En 2023, l'aire autoroutière de Bosgouet Nord a été réaménagée et est désormais raccordée au réseau d'assainissement de la commune de Bosgouet via l'aire sud qui y était déjà raccordée.

Une convention a été passée avec SODIPEC et TOTAL Energies, les nouveaux exploitants de ces deux aires.

Les eaux usées collectées sur ces deux aires sont ainsi traitées par la station de Bourg Achard sur laquelle sont raccordée les réseaux de Bosgouet.



4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usés (P201.1).

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.

Cet indicateur sera actualisé lorsqu'un zonage d'assainissement collectif, à l'échelle de la Communauté de communes sera établi par la collectivité.

A ce jour, l'exploitant estime que ce taux est de 100%.

4.2 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (Uniquement les STEU > 2 000 EH).

	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Saint Ouen de Thouberville
<i>Charge DBO5 (Kg/j)</i>	174,90	146,33	69,53
<i>Conformité de la collecte des effluents (P203.3)</i>	100 %	100 %	100 %
<i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)</i>	100 %	91,67 %	100 %
<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)</i>	100 %	100 %	100 %
<i>Conformité du taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)</i>	100 %	100 %	100 %
<i>Conformité des performances des équipements d'épuration (P154.3)</i>	100 %	100 %	100 %

4.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées

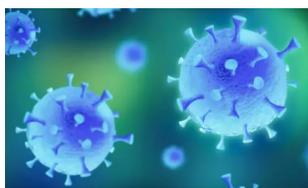
En 2023, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisations.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est donc de 0%.

4.4 Gestion des boues

L'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19 a été abrogé par l'arrêté du 7 février 2023 qui est entré en vigueur le 15 février 2023.

Cette nouvelle réglementation a permis de mettre fin aux modalités de gestion des boues mise en place pendant la période COVID19 qui s'avéraient plus onéreuses.



Bilan des boues et sous-produits produits :

Production de boues :

Libellé de l'installation	2023 (tMS)
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS	0,021
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	15,111
STEP - BOURG ACHARD	39,534
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	36,294
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	9,854
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	25,703
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	6,544

Evacuation des boues : (100% évacuées selon les filières conformes à la réglementation)

Libellé de l'installation	Destination	2023 (tMS)
STEP - BOURG ACHARD	Boues traitées vers épandage agricole	42,88
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE		44,177
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE		50,989
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE		5,768
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE		31,448

Les sous-produits (graisses) :

Libellé de l'installation	Destination	2023 (Kilogrammes)
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	Graisses évacuées en Transit	7 200
STEP - BOURG ACHARD		12 600
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE		6 300
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE		5 400
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE		8 100
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE		5 400

Les sous-produits (refus de dégrillage) :

Libellé de l'installation	Destination	2023
STEP (420 EH) - MONTS DU ROUMOIS	Refus dégrillage évacué vers transit	140
STEP - BOISSEY LE CHATEL Capacité 1 100 EH	Refus dégrillage évacué vers transit	1 680
STEP - BOURG ACHARD	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 809
STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE	Refus dégrillage évacué vers transit	1 260
STEP (nouvelle) - BOURNEVILLE	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 140
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Refus dégrillage évacué vers transit	4 800
STEP la maison brûlée - ST OUEN DE THOUBERVILLE	Refus dégrillage évacué vers transit	210
RhizoSTEP - TROUVILLE LA HAULE	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	0

Les sous-produits (sables) :

Libellé de l'installation	2023 (Kilogrammes)
STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE	4 200

4.5 Les interventions d'exploitation :

Opérations de curage préventif faites en 2023 :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)	Linéaire de canalisations eau pluvial (ml)	Linéaire de canalisation Unitaire (ml)	Total (ml)
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	4437	0	0	4437
CAUMONT	1327	0	0	1327
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	431	0	0	431
BOSGOUET	533	0	0	533
BOURG-ACHARD	912	0	0	912
Total	7640	0	0	7640

Opérations de curage curatif faites en 2023 :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
BOISSEY-LE-CHATEL	Curage EU	2	20
	Débouchage Hydro EU	1	0
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	Curage EU	3	100
	Débouchage Hydro EU	2	20
	Débouchage Rior Branchement	6	0
	Débouchage Rior EU	5	0
CAUMONT	Curage EU	1	0
	Débouchage Hydro EU	2	70
	Débouchage Rior EU	3	0
LE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS	Curage EU	1	0
	Débouchage Rior Branchement	2	0
	Débouchage Rior EU	7	0
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	Curage EU	1	30
	Débouchage Hydro Branchement	1	0
	Débouchage Hydro EU	3	20
	Débouchage Rior Branchement	3	0
SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	Débouchage Rior EU	3	0
	Débouchage Hydro EU	1	0
	Débouchage Rior Branchement	2	0
BOSGOUET	Débouchage Rior EU	1	0
	Curage EU	1	0
BOURG-ACHARD	Curage EU	5	100
	Débouchage Hydro Branchement	2	10
	Débouchage Hydro EU	8	70
	Débouchage Rior Branchement	7	0
BOURNEVILLE	Débouchage Rior UN	1	0
	Débouchage Hydro EU	2	0
SAINTE-OPPORTUNE-LA-MARE	Débouchage Rior EU	1	0
SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	Débouchage Hydro EU	1	0
TROUVILLE-LA-HAULE	Débouchage Hydro EU	1	100
TROUVILLE-LA-HAULE	Débouchage Hydro Branchement	1	0
Total		81	540

Passages camera réalisés en 2023 :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
CAUMONT	5
BOURG-ACHARD	166

Opérations sur postes de relevage :

Commune	Nombre
BERVILLE-EN-ROUMOIS	2
BOISSEY-LE-CHATEL	5
BOSGOUET	9
BOURG-ACHARD	39
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	53
BOURNEVILLE	3
CAUMONT	5
ETREVILLE	3
HAUVILLE	4
LA TRINITE-DE-THOUBERVILLE	2
LE BOSCO-ROGER-EN-ROUMOIS	30
LE THUIT-ANGER	22
SAINT-AUBIN-SUR-QUILLEBEUF	3
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	24
SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	34
SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	20
TROUVILLE-LA-HAULE	3
Total	261

Interventions de maintenance :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
THUIT ANGER	2	0	2
BOISSEY LE CHATEL	7	0	7
BOSGOUET	3	0	3
BOSROUMOIS	7	3	10
BOURG ACHARD	35	0	35
BOURNEVILLE STE CROIX	3	0	3
CAUMONT	1	0	1
ETREVILLE	3	0	3
GRAND BOURGTHEROULDE	35	0	35
HAUVILLE	2	0	2
LES MONTS DU ROUMOIS	7	0	7
ST AUBIN SUR QUILLEBEUF	3	0	3
ST OUEN DE THOUBERVILLE	8	0	8
ST OUEN DU TILLEUL	9	1	10
ST PIERRE DES FLEURS	6	0	6
TROUVILLE LA HAULE	3	0	3
Total	134	4	138

Interventions pour débouchages :

Commune	Nombre d'interventions pour débouchage
Grand bourgtheroulde	11
Caumont	3
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	12
Saint Ouen de Thouberville	6
Bosgouet	1
Bourg Achard	2
Nombre total de débouchages	35

Interventions de contrôle règlementaire :

Commune	Contrôle installations électrique	Contrôle des appareils de levage
Boissey le Chatel	2	9
Bosgouet	2	
Bosroumois / Saint Ouen du Tilleul	28	
Bourg Achard	8	23
Bourneville Sainte Croix		
Caumont	3	1
Etreville		
Grand Bourgtheroulde	12	10
Hauville	2	
Les Monts du roumois	1	
Saint Aubin sur Quillebeuf	1	
Saint Ouen de Thouberville	10	18
Saint Pierre des Fleurs	6	
Thuit Anger	9	
Trouville la Haule	2	

5. Financement du service assainissement

5.1 Recettes de la collectivité et modalités de tarification

Types de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2022 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 471 098,30	1 629 047.04	1 799 732.52
Recettes de raccordement (PFAC)	220 000,00	599 500.00	418 340.99
Recettes de contrôle de conformité	39 950,00	47 710.00	40 230.00
Primes à l'épuration de l'AESN	54 837,95	116 594.08	45 123.97
Produits exceptionnels	67 200,84		
Total des recettes	1 853 087,09	2 392 851.12 €	2 303 427.48 €

Dans le cadre d'un souhait de lissage des tarifs, suite à délibération en date du 12 décembre 2022, les tarifs collectivité applicables au 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Commune	Tarifs applicables depuis le 1 ^{er} janvier 2023	
	Par fixe collectivité	Part variable collectivité
Boissey le Chatel	5,0000	1,9762
Bosgouet	5,0000	1,6381
Bosnormand	5,0000	1,7010
Bosroumois (hors Bosnormand)	5,0000	1,4715
Bourg Achard	5,0000	1,6940
Bourneville Sainte Croix	5,0000	3,4769
Caumont	5,0000	2,3055
Etreville	5,0000	1,4692
Grand Bourgtheroulde	5,0000	0,8316
Hauville	5,0000	0,1843
Honguemare Guénouville	5,0000	1,6806
La Trinité de Thouberville	5,0000	1,4335
Les Monts du Roumois	5,0000	1,7207
Saint Aubin sur Quillebeuf	5,0000	3,6849
Saint Ouen de Thouberville	5,0000	1,9323
Saint Ouen du Tilleul	5,0000	1,4919
Saint Pierre des Fleurs	5,0000	1,3951
Sainte Opportune la Mare	5,0000	3,3812
Thuit Anger	5,0000	0,8219
Trouville la Haule	5,0000	3,5251

Parallèlement, les parts fixes et variable délégataires sont fixées suivant les modalités définies dans le contrat de délégation.



5.2 Factures d'assainissement type (120 m³) tarifs au 1^{er} janvier 2023

Boissey le Chatel

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,9762	237,144		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	420,8644
----------------------------------	----------

Bosgouet

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,6381	196,572		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	376,2352
----------------------------------	----------

Bosnormand

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,701	204,12		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	384,538
----------------------------------	---------

Bosroumois (hors bosnormand)

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,4715	176,58		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	354,244
----------------------------------	---------

Bourg Achard

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,694	203,28		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	383,614
----------------------------------	---------

Bourneville Sainte Croix

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,4769	417,228		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	618,9568
----------------------------------	----------

Caumont

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	2,3055	276,66		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	464,332
----------------------------------	---------

Eteville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,4692	176,304		10
Part fixe Déléguataire	120			30	10
Part variable Déléguataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	353,9404
----------------------------------	----------

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	0,8316	99,792		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	269,7772
----------------------------------	----------

Hauville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	0,1843	22,116		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	184,3336
----------------------------------	----------

Honguemare Guénouville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,6806	201,672		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	381,8452
----------------------------------	----------

La Trinité de Thouberville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,4335	172,02		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	349,228
----------------------------------	---------

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,7207	206,484		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	387,1384
----------------------------------	----------

Saint aubin sur Quillebeuf

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,6849	442,188		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	646,4128
----------------------------------	----------

Saint Ouen de Thouberville

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,9323	231,876		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	415,0696
----------------------------------	----------

Saint Ouen du tilleul

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,4919	179,028		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	356,9368
----------------------------------	----------

Saint Pierre des fleurs

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	1,3951	167,412		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	344,1592
----------------------------------	----------

Sainte Opportune la Mare

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,3812	405,744		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	606,3244
----------------------------------	----------

Thuit Anger

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	0,8219	98,628		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	268,4968
----------------------------------	----------

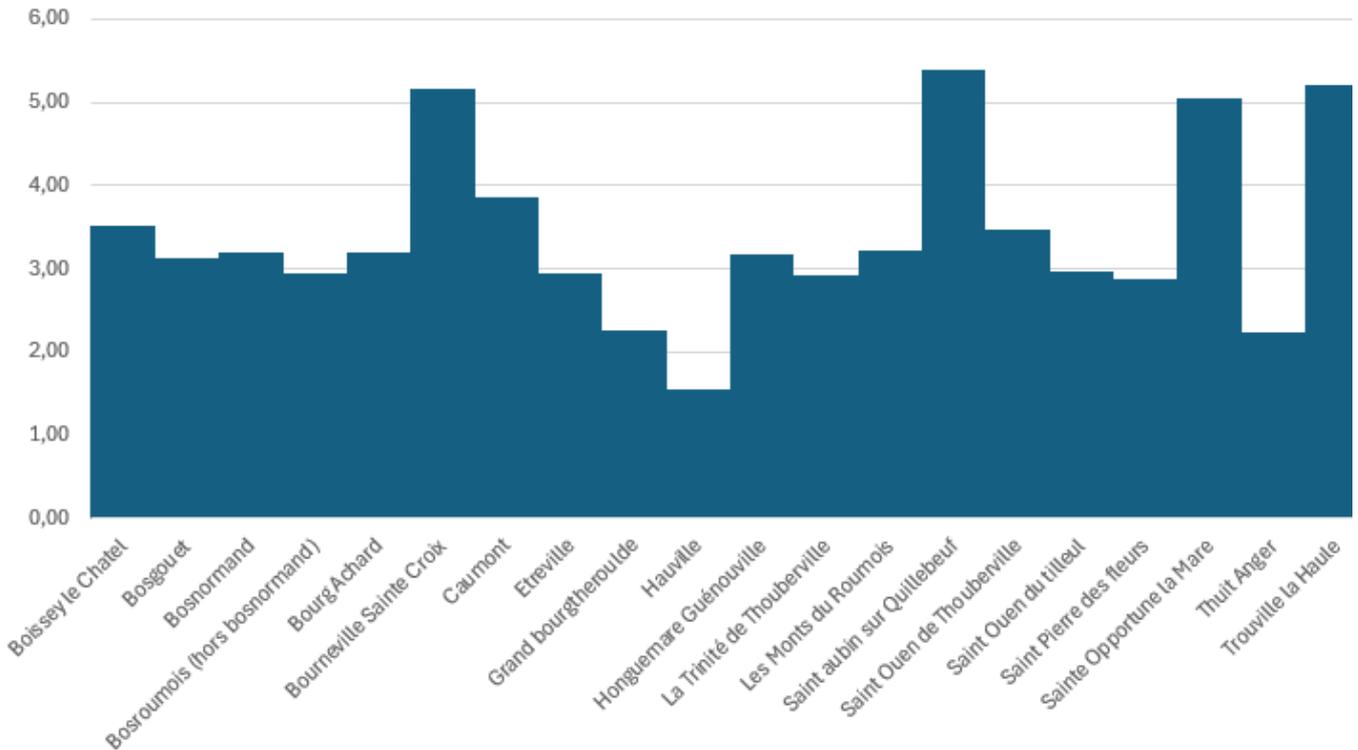
Trouville la Haule

	Quantité	Prix unitaire	Consommation	Abonnement	T.V.A.
	m3	€ H.T.	€ H.T.	€ H.T.	%
Part fixe Collectivité	120			5	10
Par variable Collectivité	120	3,5251	423,012		10
Part fixe Déléataire	120			30	10
Part variable Déléataire	120	0,7355	88,26		10
Part Modernisation A.E.S.N.	120	0,185	22,2		10

TOTAL facture en € T.T.C.	625,3192
----------------------------------	----------

Comparatif des coûts au m3 d'eaux usées assaini pour une consommation de 120m3 par usager

Coût du m3 assaini pour une consommation de 120m3 - Tarifs 2023



La procédure de lissage qui a été initiée en 2023 va tendre à diminuer progressivement les écarts de coût pour atteindre, à terme, un coût identique pour l'ensemble des usagers du service.

6. Financement des investissements

6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice

	Exercice 2023	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	443154,69	414051,56
Montant des subventions en €	435303	574603
Montants des contributions du budget général en €	0	0

6.2 Etat de la dette du service

Les données suivantes prennent en compte l'état de la dette du service d'assainissement collectif. L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre en €	6 004 971,86	666 185,46	7 325 856,15
Montants remboursés durant l'exercice en €	744 736,72	758 523,93	1 709 640,66
Dont en capital	657 213,60	660 819,11	1 617 774,88
Dont en intérêts	87 523,12	97 704,82	101 865,78

6.3 Amortissements

Durant l'exercice 2023, la collectivité a réalisé un amortissement des travaux relatifs au service d'assainissement collectif à hauteur de 1 228 794,86 € des biens du service (1 310 288,17€ en 2022).

6.4 Plan pluriannuel des travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux en Assainissement Collectif n'a été voté par la Communauté de communes Roumois Seine pour 2023.

Les besoins identifiés par les communes avant transfert de la compétence ont été compilés pour lister les besoins :

- d'amélioration des postes de relèvement
- de réhabilitation de regards
- de création de réseaux
- de remise en état des réseaux
- d'amélioration des stations d'épuration
- d'études de diagnostic et de zonage

Les actions recensées visent en particulier à améliorer le patrimoine et à lutter contre les eaux parasites.

Un besoin estimé à près de 8 millions d'euros de travaux est identifié.

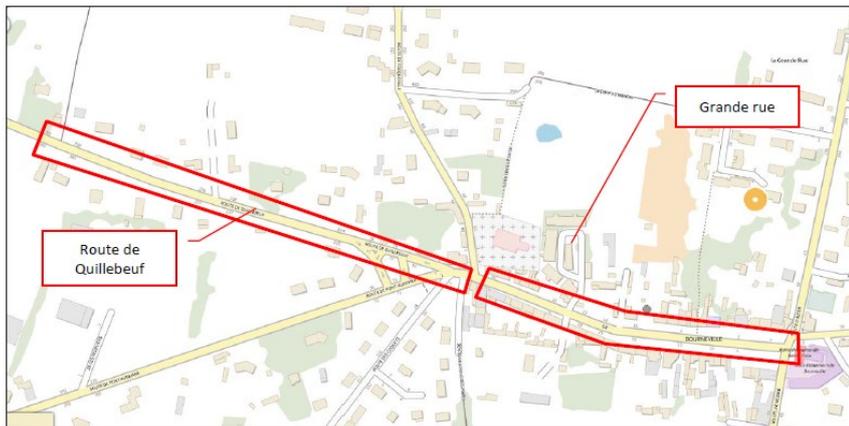
Un programme de travaux est prévu d'être établi en 2025.

6.5 Bilan des principales opérations réalisées en 2023

Réhabilitation de réseaux à Bourneville :

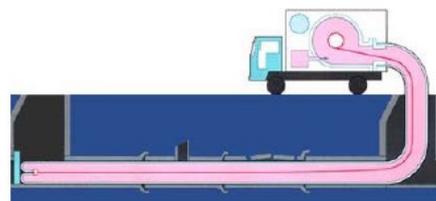
Après mise au point et optimisation des solutions, le projet définitif a été validé.

Une négociation avec le Conseil Départementale a permis la validation d'une solution de remblaiement évitant des dépenses inutiles et plus respectueuse de l'environnement.



Solutions techniques retenues :

- Remplacement de la canalisation route de Quillebeuf par une canalisation en grès
- Chemisage des réseaux dans le centre bourg



Une procédure de consultation des entreprises a été menée permettant le choix des entreprises pour la réalisation des travaux puis une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Ces différentes étapes permettent la programmation des travaux en 2024 en coordination avec les autres projets sur la commune de Bourneville Sainte Croix (ouverture du collège, enfouissement de réseaux aménagement centre bourg).



Nombre de nouveaux raccordements :

En 2023, 30 nouveaux raccordements ont été créés par le service assainissement.

Avis concernant les demandes d'urbanisme :

En 2023, le service assainissement a été consulté dans le cadre de 563 demandes d'autorisation d'urbanisme (voir tableaux ci-dessous).

Types de demandes reçues

Type de demande	ANC	AC	Total
Certificat d'urbanisme (CU)	115	75	115
Déclaration Préalable (DP)	54	54	108
Permis de Construire (PC)	150	100	250
Permis d'Aménager (PA)	9	6	15
Total	328	235	563

Répartition par commune du nombre de dossier de demande d'urbanisme pour lesquels le service assainissement a été consulté

Commune		Commune	
Aizier	6	Le Thuit de l'Oison	35
Amfreville Saint Amand	10	Les Monts du Roumois	23
Barneville sur Seine	7	Mauny	0
Boissey le Chatel	16	Saint Aubin sur Quillebeuf	0
Bosgouet	18	Saint Denis des Monts	6
Bosroumois	30	Saint Léger du Gennetey	7
Bouquetot	8	Saint Ouen de Poncheuil	0
Bourg Achard	65	Saint Ouen de Thouberville	28
Bourneville Sainte Croix	11	Saint Ouen du Tilleul	18
Caumont	12	Saint Philbert dur Boissey	2
Cauverville en Roumois	10	Saint Pierre des Fleurs	10
Etreville	9	Saint Pierre du Bosguérard	2
Eturqueraye	1	Sainte Opportune la Mare	1
Flancourt Crescy en Roumois	47	Thénouville	45
Grand Bourgtheroulde	37	Tocqueville	5
Hauville	25	Trouville la Haule	20
Honguemare Guénouville	27	Valletot	6
La Haye Aubrée	9	Voiscreville	1
La Haye de Routot	2	Vieux Port	0
La Trinité de Thouberville	4		
Le Landin	0	Total	563

7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.3 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de 15 117,77 €.

7.4 Taux d'impayés (P207.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit.

Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Au 31/12/2023 la collectivité a enregistré 99 418,44 € d'impayés (taux d'impayés : 5,74%).

7.5 Taux de réclamation (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Au 31/12/2023 la collectivité n'a enregistré aucune réclamation.

7.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Encours de la dette en €	6 004 971,86	6662185,46	7 325 856.15
Epargne brute annuelle en €	916 247,98	944586,56	2 898 455.31
Durée d'extinction de la dette en année	6,55	7,05	2.5

8 Annexe 1 : Extraits des bilans annuels de fonctionnement

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement

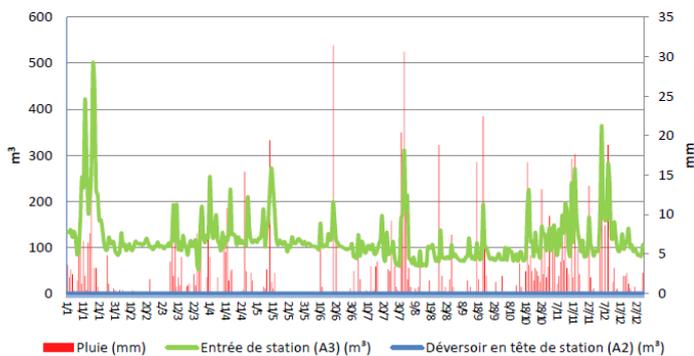


Système d'assainissement de Boissey le Chatel

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	-030000127077	
Commune	BOISSEY-LE-CHATEL			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	- 032707701SCL	
Nom	STEP - BOISSEY-LE-CHATEL Capacité 1 100 EH			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032707701000	
Nom	STEP - BOISSEY-LE-CHATEL Capacité 1 100 EH			
Lieu d'implantation	BOISSEY-LE-CHATEL			
Date de mise en œuvre	1983			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	66	165	-	1 100
Temps pluie		165		
Débit de référence	165 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		34,65 kg/jour		578 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-Boues activées (Très faible charge)		
	Filière de traitement	-Aération prolongée		
File Boue	Type de traitement	-Déshydratation		
	Filières de traitement	-Mécanique par table d'égouttage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	-Fossé pluviale			
Masse d'eau	-			
Type	Rejet superficiel	Fossé pluvial		
	Rejet souterrain			

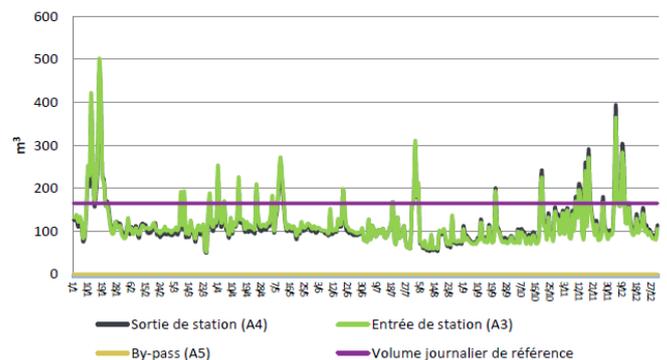
Volumes entrants

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

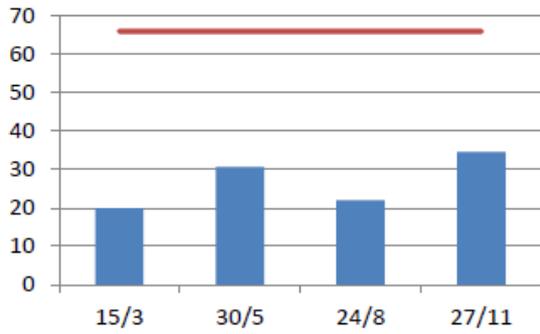


Volumes sortants

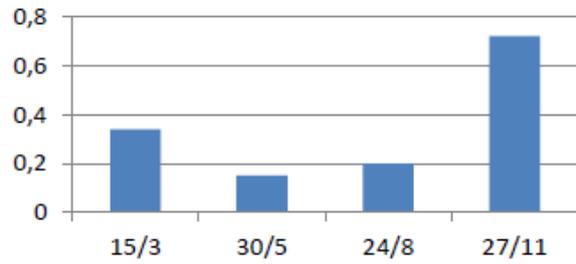
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



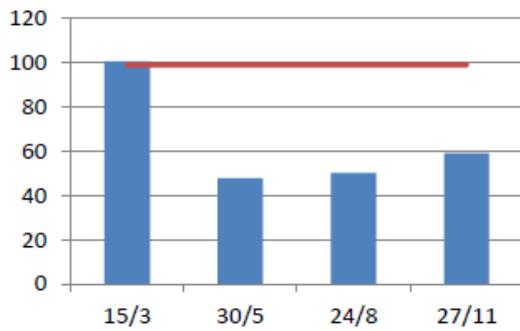
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



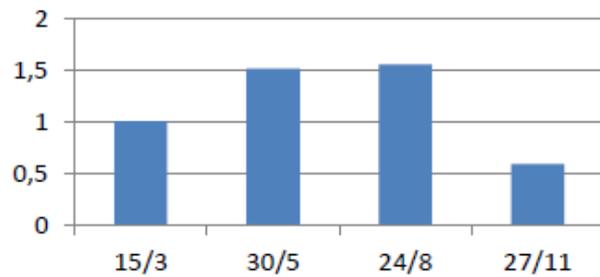
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge sortante
MES en kg/j**

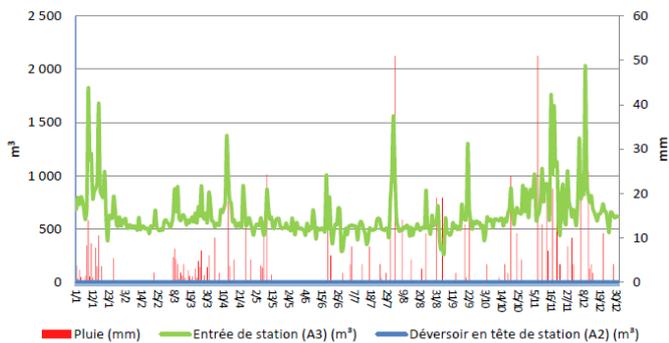


Système d'assainissement de Bourg Achard

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	030000127103	
Commune	BOURG-ACHARD			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	032710301SCL	
Nom	STEP de Bourg Achard			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032710302000	
Nom	STEP de Bourg Achard			
Lieu d'implantation	BOURG-ACHARD			
Date de mise en œuvre	2008			
Maître d'ouvrage CDC ROUMOIS SEINE - EX BOURG ACHARD AC DSP				
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q. Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	449	1 230	51	7 825
Temps pluie		1 230		
Débit de référence		1 306 m³/j		
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		249,75 kg/jour		4 163 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	-		
	Filière de traitement	T_Sec : Boue Activ. Aér Prol avec anoxie-T_Sec : Déphosphatation biologique -T_Ter : Désinfection par lagunes -T_Ter : Désinfection UV		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation & séchage solaire		
	Filières de traitement	Stabilisation : - Epaissement : - Déshydratation : Centrifugeuse		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	fossé à l'est voie commun. VC4			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet souterrain			

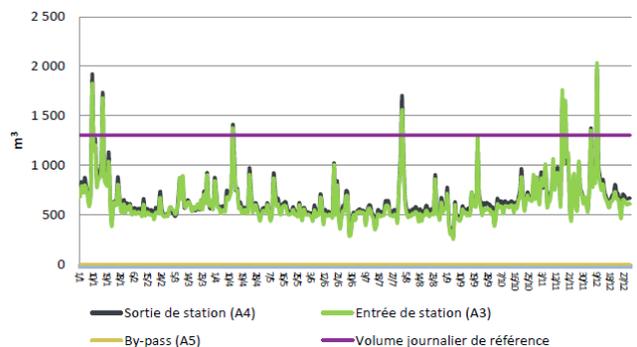
Volumes entrants

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

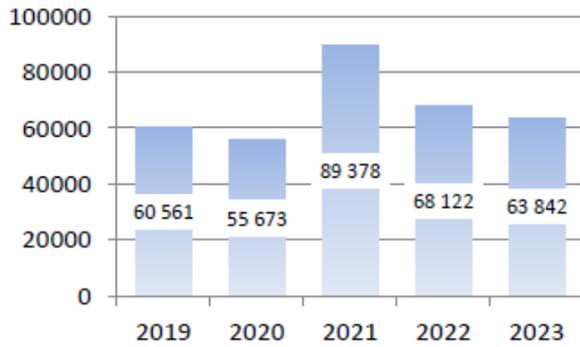


Volumes sortants

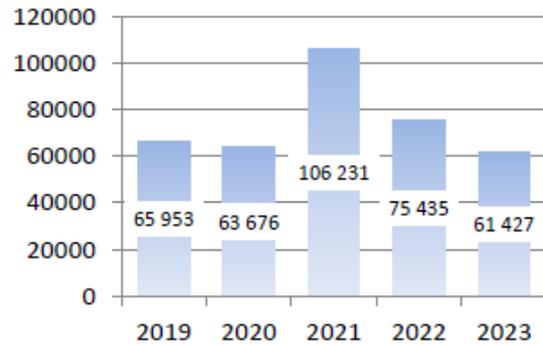
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



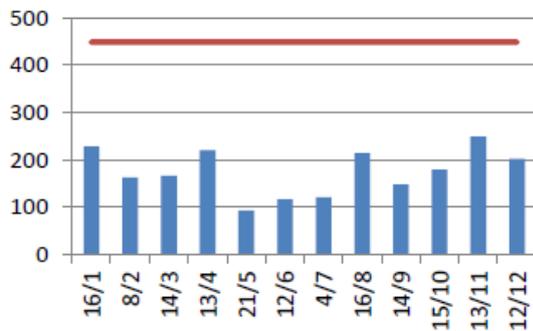
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



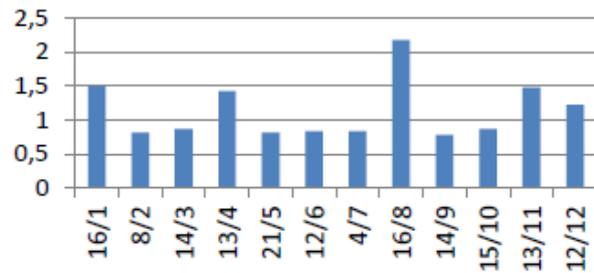
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



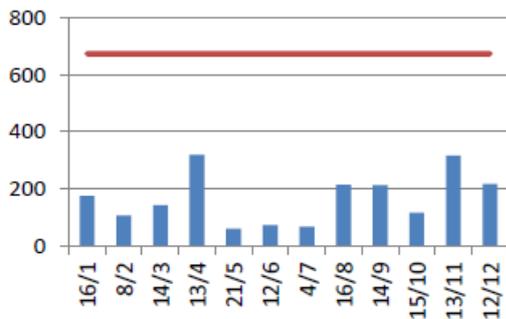
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



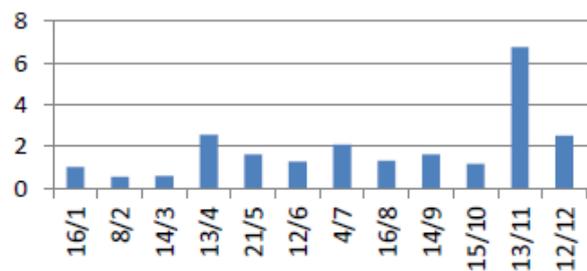
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge sortante
MES en kg/j**

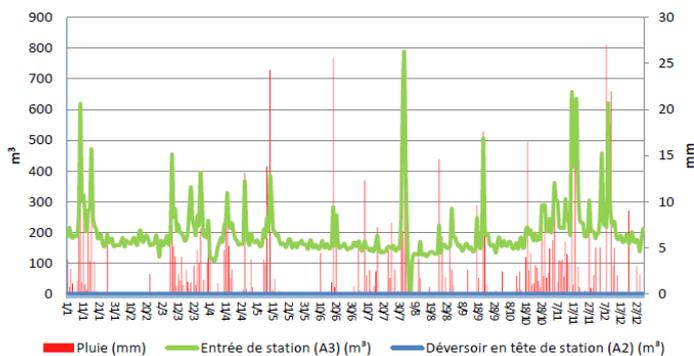


Système d'assainissement de Saint Ouen de Thouberville

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	-032758001000	
Commune	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	-SC032758001000	
Nom	STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032758001000	
Nom	STEP - ST OUEN DE THOUBERVILLE			
Lieu d'implantation	SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE			
Date de mise en œuvre	1996			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	375	16	2 700
	Temps pluie	375		
Débit de référence	375 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		155,76 kg/jour	2 596 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE		
	Filière de traitement	Boues activées, Clarification		
File Boue	Type de traitement	Epaississement mécanique, Déshydratation mécanique, Stockage des boues pâteuses		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Craie altérée de l'estuaire de la Seine			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

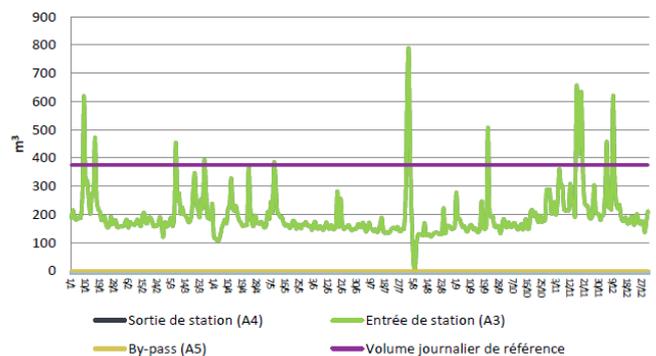
Volumes entrants

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

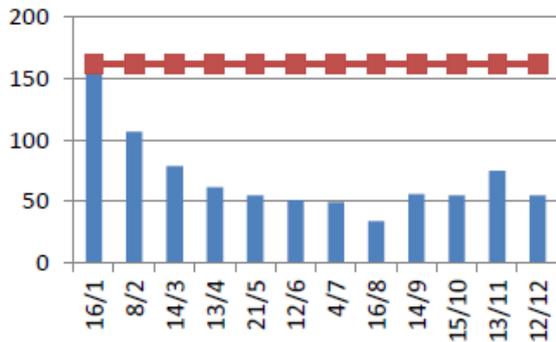


Volumes sortants

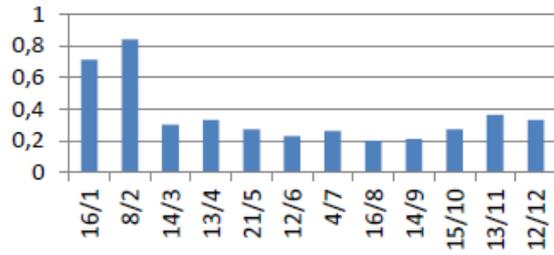
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



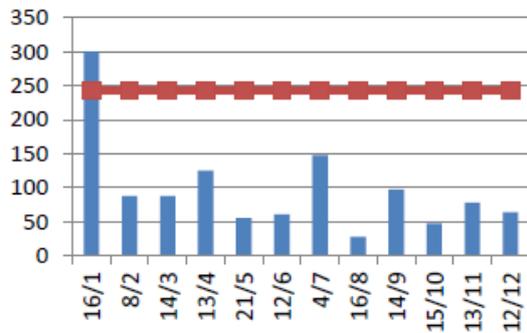
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



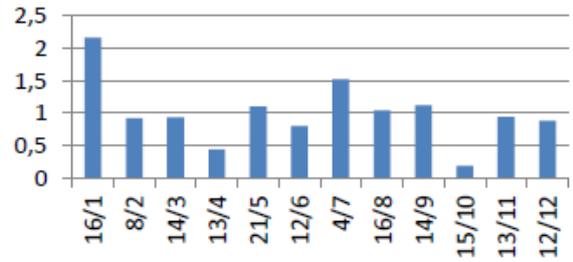
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge sortante
MES en kg/j**

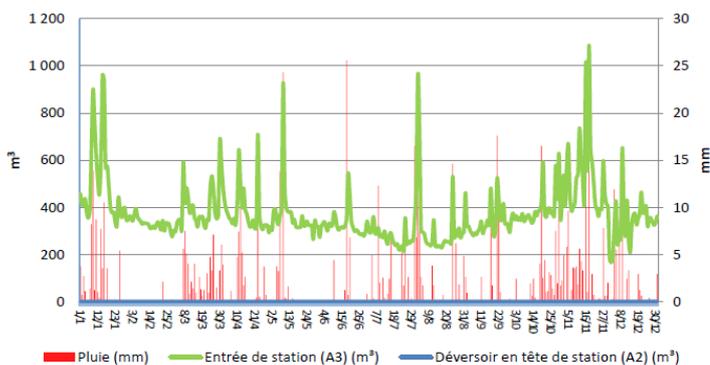


Système d'assainissement de Grand bourgtheroulde

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	-030100127105	
Commune	BOURGTHEROULDE-INFREVILLE			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	- 032710501SCL	
Nom	STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	032710501000	
Nom	STEP (5717 EH) - GRAND BOURGTHEROULDE			
Lieu d'implantation	BOURGTHEROULDE-INFREVILLE			
Date de mise en œuvre	2014			
Maître d'ouvrage	CDC ROUMOIS SEINE AC DSP - NOUVEAU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
Temps sec	344	945	39	5 717
Temps pluie		945		
Débit de référence	950 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)			225,78 kg/jour	3 763 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE		
	Filière de traitement	Boues activées, Clarification		
File Boue	Type de traitement	Epaississement mécanique, Déshydratation mécanique, Stockage des boues pâteuses		
	Filières de traitement	-		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Isabelle CHATEL / isabelle.chatel@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Aire d'infiltration - Craie altérée de l'estuaire de la Seine			
Masse d'eau	FRHG202			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

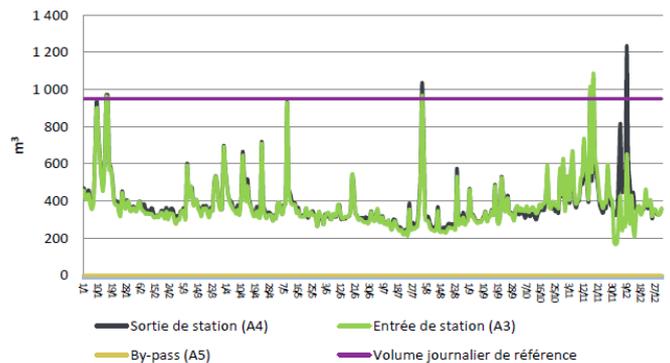
Volumes entrants

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

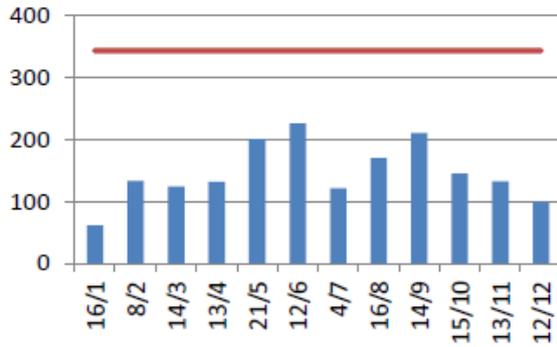


Volumes sortants

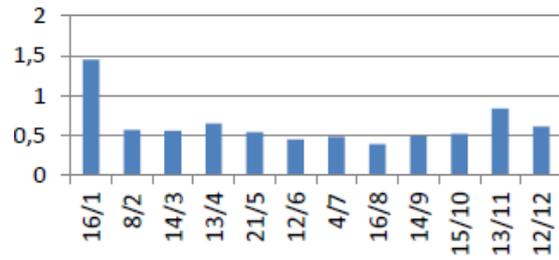
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



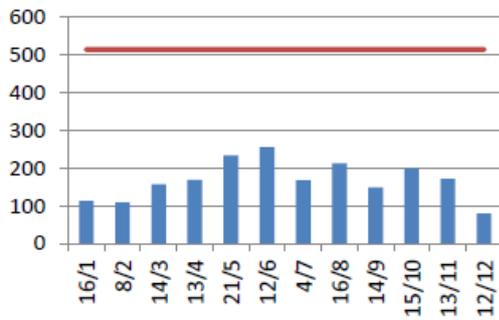
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



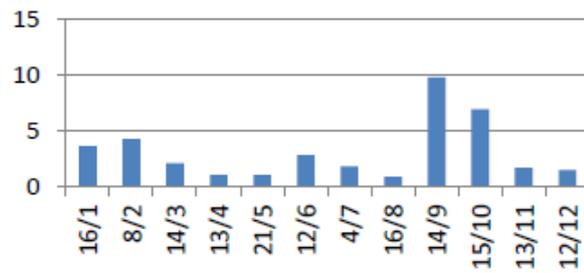
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



**Charge entrante
MES en kg/j**



**Charge sortante
MES en kg/j**



ANNEXE 2



NOTE D'INFORMATION

de

l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

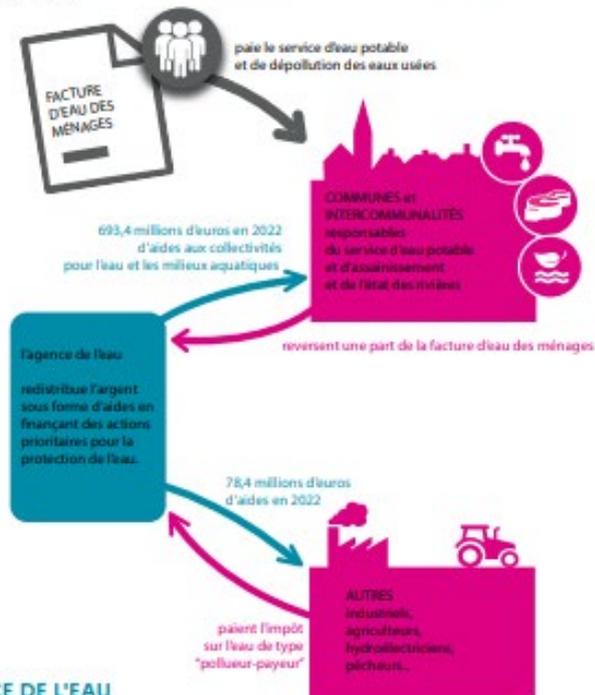
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docu/SOPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

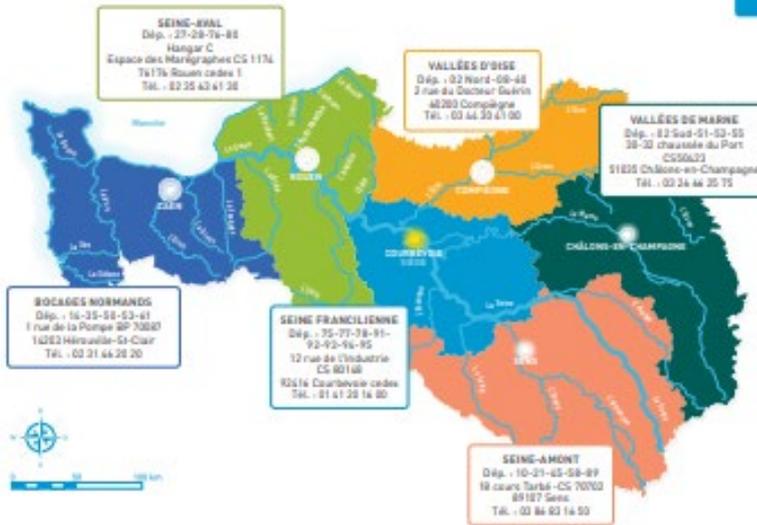
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 19,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Retrouvez
la campagne de
communication

www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

